

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016, 20H30

Etaient présents : MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS Jean Marc NESEN, Florence RAULHAC, Jean Paul RAYSSAC, Olivier SOULIE Magali TERRAL.

Excusés : Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Sophie DUPRE,

Sonia DELECOULS *donne pouvoir de décision et signature à Viviane GAYRAL,*
Marilyn COLIN *donne pouvoir de décision et signature à Philippe GRANIER,*

Laurent ALBERICI a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016 n'a fait l'objet d'aucune observation ; il est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISION DU MAIRE : ACHAT CUVE FIOUL

Vu les pannes répétées du tracteur et après constatation par le service voirie de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois que la cuve fioul de l'atelier n'était pas adaptée au GNR, il a été nécessaire de la changer. Le montant de la cuve achetée est de 1 029.17 € HT (y compris pompe de transfert de fioul + kit aspiration).

DECISION DU MAIRE : SIGNATURE CONTRAT ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Un contrat a été signé entre l'entreprise ASTIC NETTOYAGE, située 71 rue des frères Cahuzac 81000 ALBI et la commune pour une prestation de nettoyage de la partie maternelle du groupe scolaire (3 classes maternelles, couloir maternelle, sanitaires maternelle, dortoir, salle ATSEM, salle de psychomotricité).

Les conditions de l'offre sont les suivantes :

- Intervention sur l'école 4 fois par semaine sur 36 semaines scolaires pour un montant TTC de 8 208.00 €
- Remise en état aux grandes vacances scolaire pour un montant TTC de 768.00 €

L'entreprise se sert de la machine à nettoyer le sol mais fournit les produits.

Le contrat d'une durée de 12 mois, pourra se renouveler par tacite reconduction pour un an de plus.

Le contrat a pris effet au 15/02/2016.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE L'ANNEE 2015

Monsieur GRANIER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes de gestion 2015 COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

INDEMNITES TRESORIER PRINCIPAL

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, il est proposé aux membres du conseil d'accorder au profit de Monsieur ROBERT Philippe, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2014 (du 01/01/2014 au 23/03/2014) d'un montant de 109.40 € brut.

Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité.

Pour : 18 Contre : 0 abstention : 0

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur GRANIER informe le conseil municipal que la trésorerie a envoyé une demande d'admissions en non-valeur à la commune pour un total de 29.26 €.

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal (année N-2et N-3) dont le détail figure ci-après :

- Catégorie de produits : cantine (correspondant à des Restes à réaliser dont les différentes sommes sont inférieures au seuil de poursuite)

Après discussion, les membres du conseil acceptent cette demande d'admission en non-valeur pour un montant de 29.36 € et charge Madame le Maire de procéder à l'annulation de ces créances par mandat sur le compte 6541.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

REFORME DE MATERIELS COMMUNAUX

Madame le Maire indique que certains matériels, stockés à l'atelier, ne sont plus utilisés et propose la réforme du matériel communal suivant:

- ✓ Une cuve à eau 3 500L
- ✓ Une bétonnière professionnelle 3 points
- ✓ Une tondo broyeuse CMG TP 2000
- ✓ Un épandeur d'engrais 3 points de marque KUHN

Madame le Maire propose la vente de gré à gré de ces matériels et demande l'autorisation au conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Locales.

Après énumération du matériel, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, cette réforme et autorise madame le Maire à prendre les dispositions pour la vente du matériel communal désigné et à fixer librement le prix de vente dudit matériel.

Le versement des recettes de cette vente sera affecté au compte 7788 du budget de l'exercice en cours.

Pour : 18 Contre : 0 abstention : 0

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali

CONSEIL CCAS DU 8 MARS 2016

Etaient présents : MM Michèle BIZOUARD, Patrick CALVET, Viviane GAYRAL, Sarah LAURENS, Jean Paul RAYSSAC.

Excusés : Sonia DELECOULS,
Sonia DELECOULS *donne pouvoir de décision et signature* à Viviane GAYRAL,

Nombre de conseillers : 6

En exercice : 6

Présents : 5

Excusés : 1

Date de la convocation : 02/03/2016

Date d'affichage : 02/03/2016

VOTE DU COMPTE DE GESTION CCAS POUR L'ANNEE 2015

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes de gestion 2015 CCAS.

Hors de la présence de Madame le Maire, les membres du CCAS approuvent le compte administratif 2015 et vote.

Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 2 (Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL,)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015

Le compte administratif 2015 est présenté aux membres du CCAS.

Section fonctionnement

Recettes 2015 14 750.60 €

Dépenses 2015 15 103.07 €

Soit un déficit de fonctionnement de - 352.47 €

Excédent fonctionnement reporté 2014 1 939.58 €

Soit un excédent cumulé de : **1 587.11 €**

Hors de la présence de Madame le Maire, les membres du CCAS approuvent le compte administratif 2015 et vote.

Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 2 (Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL)

Sarah LAURENS, Maire

BIZOUARD Michèle

CALVET Patrick

DELECOULS Sonia

GAYRAL Viviane

RAYSSAC Jean Paul